

**PRESENTS :** Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Eric ANDRE, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Philippe PAUMIER et Marie CHEVALIER.

**EXCUSES :** Mélanie BOCQUENET (donne pouvoir à Christian POIRIER), Philippine DANGREAU (donne pouvoir à Hakim ACHIBET), Benoît CHAUVIN (donne pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Pierre CASTILLON (donne pouvoir à Eric ANDRE), Nicolas ROUGET (donne pouvoir à Damienne FLEURY), Pascale FEGER, Louis MASSARD (donne pouvoir à Philippe PAUMIER) et Jérôme DELISLE (donne pouvoir à Marie CHEVALIER).

**Demande d'approbation du PV n°2022-09 du 22 novembre 2022.**

*Le PV susmentionné est approuvé à l'unanimité (26 votants)*

\*\*\*\*\*

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT ET APRES DELIBERATION ADOPTEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 10 JUILLET 2020 :**

- **Décision n°22-17 :** attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la toiture de Champ Manon à CAZALS pour un montant de **39.200 euros HT** (mission de base + OPC).

*Pas d'observation.*

\*\*\*\*\*

**DELIBERATIONS**

➤ **22-087: REPRISE PROVISoire DU RESULTAT ANTERIEUR**  
**Rapporteur : Madame le Maire, Fanny PIRA**

Lors du vote du Compte Administratif 2021 le 17 mai 2022, le conseil municipal a validé le résultat cumulé constaté à la fin de l'exercice 2021 à hauteur de **1 979 871,78 euros**.

A ce jour, cette somme n'a pas été utilisé pour satisfaire au financement des investissements de la commune.

Alors que l'année 2023 devrait permettre l'avancée de nombreux projets d'investissement (déconstruction/dépollution de GFL, réfection de la toiture de Champ Manon, réhabilitation des vestiaires du complexe sportif), il est proposé, après avis favorable du trésorier de la DGFIP, de procéder à une reprise provisoire du résultat cumulé au 31 décembre 2021, à hauteur de 1 557 949,70 euros sur un montant disponible de 1 979 871,78 euros.

A l'issue de cette reprise provisoire, la somme de **1 557 949,70 euros** serait affectée au financement des investissements de l'exercice 2023.

Le solde de l'excédent de fonctionnement cumulé disponible, avant affectation du résultat 2022, s'élèvera alors à **421 922,08 euros**.

Après affectation du résultat 2022 estimé à **343 043 euros** lors du DOB, l'excédent de fonctionnement cumulé serait alors porté à **764 965,08 euros**.

*Cette délibération ne fait l'objet d'aucune observation.*

**Aussi, le conseil municipal valide la reprise provisoire du résultat antérieur cumulé au 31 décembre 2021 pour un montant de 1.557.949,70 euros et autorise un virement à la section d'investissement pour la même somme pour l'exercice 2023.**

**VOTES :**

**VOTANTS : 26**

**POUR : 20**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6**

**Mickaël JUIGNE**

**Marie CHEVALIER**

**Sylvie LAUTRU**

**Louis MASSARD**

**Jérôme DELISLE**

**Philippe PAUMIER**

➤ **22-088 : BUDGET PRIMITIF VILLE 2023**  
**Rapporteur : Madame le Maire, Fanny PIRA**

A la suite du débat d'orientation budgétaire organisé lors du conseil municipal du 22 novembre dernier, il est proposé au conseil municipal d'adopter le BP 2023 de la commune sur la base des éléments décrits ci-après.

Il convient de préciser que ce Budget Primitif est établi sans intégrer le résultat de l'exercice 2022 qui ne pourra être travaillé par les services qu'à partir de la fin du mois de janvier 2023, après la clôture des dépenses de fonctionnement pour 2022.

En revanche, conformément à la délibération n°22-087 ci-dessus, cette proposition budgétaire intègre la reprise provisoire du résultat antérieur validé par la délibération n°22-039 du 17 mai 2022.

Ainsi, le budget de fonctionnement est en hausse de 7,4 % à **3 703 881,81 euros** contre **3 446 796,50 euros** au BP 2022.

En outre, le budget d'investissement 2023 s'établit à **2 332 997,97 €**, soit :

- **2 111 510,14 euros** de dépenses d'équipement et dépenses imprévues,
- **220 975,02 euros** de remboursement du capital des emprunts
- **512,81 euros** d'opérations d'ordre.

En fonction du résultat de l'exercice 2022, constaté à l'issue du vote du compte administratif et du compte de gestion en avril 2023, des dépenses d'investissement supplémentaires pourraient être intégrées suivant les besoins.

Le Budget Primitif proposé ci-dessous s'appuie sur les orientations budgétaires présentées le 22 novembre 2022 :

- **En fonctionnement :**
  - **Continuité des activités et services proposés aux yvréens** dans les domaines de l'enfance, de la petite enfance, de la jeunesse, de la culture, du cadre de vie, de la vie associative, soutien au CCAS et au Foyer Logement « Résidence du Parc »...

- **Poursuite des actions nouvelles engagées en 2022 :**
  - Organisation de la journée citoyenne,
  - Externalisation d'une partie de l'entretien des espaces verts,
  - Développement de l'enseignement musical au sein de l'Etablissement d'Enseignement Artistique Django Reinhardt,
  - Organisation d'une rencontre avec les entrepreneurs, artisans, commerçants de la commune,
  - Entretien des locaux de l'Hôtel de Ville et de la Palestre par le personnel municipal.
  
- **Développement d'actions nouvelles :**
  - Ouverture du Bâtiment Enfance,
  - Service d'accueil en libre accès des collégiens en fin de journée à la MDJ (expérimentation),
  - Engazonnement des terrains de football A et B,
  - Entretien des collecteurs,
  - Entretien du cimetière par une entreprise d'insertion,
  - Mise à disposition d'agents auprès du Foyer Logement pour les interventions techniques (espaces verts, bâtiments).
  
- **Impact de l'inflation :**
  - Prise en compte de l'impact de l'inflation notamment pour les fluides (+ 46 % de BP 2022 à BP 2023) et les denrées alimentaires (+ 42 % de BP 2022 à BP 2023).

- **Investissement :**

Les principales orientations abordées lors du DOB seront mises en œuvre :

**- IMMOBILISATIONS EN COURS : 1 890 000 €**

Travaux déconstruction/dépollution GFL : 800 000€  
 Réfection des vestiaires du complexe sportif : 550 000 €  
 Réfection toiture Champ Manon : 540 000 € (travaux + maîtrise d'œuvre).

**- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : 47 306,95 €**

Site internet (solde): 3 856,95 €  
 Logiciels Berger Levraut (logiciels mairie) 10 000 €  
 Espace numérique E Primo (écoles): 600 €  
 Logiciel AIGA/INOE (logiciel et portail familles): 2 100 €  
 Logiciel FLUXNET (services techniques): 750 €  
 Etude renaturation ruisseau des rosiers : 30 000 €

**- IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 144 270 €**

Travaux chaudières Médiathèque/MPT : 62 000 € (Médiathèque : 41 604 € et MPT : 20 396 €).  
 Parking Georges Brassens : 50 000 €  
 Aménagement bâtiment Enfance : 8 870 €  
 Travaux voirie panneaux lumineux : 3 000 €  
 Tableau blanc, vidéoprojecteur et PC écoles : 3 500 €  
 Renouvellement de mobilier (2 classes) : 5 600 €

*PV du Conseil Municipal du 13 décembre 2022 - Rédaction du 14/12/2022*

Tables et chaises restaurant scolaire Champ Manon : 2 500 €  
Epluche concombre (restaurant scolaire) : 200 €  
4 box isothermes (restaurant scolaire) : 1 300 €  
Cônes signalisation (police) : 1 000 €  
PC portable (police) : 800 €  
Matériel espaces verts : 5 500 €

Un montant de **29 933,19** euros sera consacré aux dépenses imprévues.

Au vu de ces éléments, il est proposé d'adopter le budget primitif suivant les montants ci-dessous :

## VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	<b>Charges à caractère général</b>	<b>834 005,00</b>	<b>1 029 851,00</b>	
60611	Eau et assainissement	13 500,00	17 130,00	
60612	Énergie - Électricité	68 000,00	110 600,00	
60613	Chauffage urbain	59 000,00	75 500,00	
60622	Carburants	14 000,00	18 000,00	
60623	Alimentation	76 240,00	108 573,00	
60624	Produits de traitement	3 250,00	2 600,00	
60628	Autres fournitures non stockées	39 500,00	35 745,00	
60631	Fournitures d'entretien	16 000,00	15 680,00	
60632	Fournitures de petit équipement	23 300,00	20 675,00	
60633	Fournitures de voirie	2 000,00	2 000,00	
60636	Vêtements de travail	6 500,00	8 850,00	
6064	Fournitures administratives	8 500,00	8 200,00	
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	11 500,00	11 250,00	
6067	Fournitures scolaires	12 400,00	12 650,00	
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	1 000,00	
611	Contrats de prestations de services	4 000,00	19 700,00	
6135	Locations mobilières	15 500,00	31 250,00	
61521	Terrains	21 500,00	92 660,00	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	44 500,00	44 000,00	
615231	Entretien et réparations voiries	35 000,00	35 000,00	
615232	Entretien et réparations réseaux	5 000,00	4 500,00	
61551	Matériel roulant	6 000,00	10 500,00	
61558	Autres biens mobiliers	11 000,00	17 470,00	
6156	Maintenance	55 000,00	62 600,00	
6161	Assurance multirisques	20 000,00	20 000,00	
6182	Documentation générale et technique	6 000,00	4 848,00	
6184	Versements à des organismes de formation	7 000,00	8 500,00	
6185	Frais de colloques et séminaires		280,00	
6188	Autres frais divers	61 480,00	58 080,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	750,00	750,00	
6226	Honoraires	24 500,00	21 000,00	
6228	Divers	1 500,00	2 100,00	
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	
6232	Fêtes et cérémonies	39 185,00	37 650,00	
6237	Publications	18 200,00	19 470,00	
6247	Transports collectifs	12 500,00	15 300,00	
6256	Missions	1 400,00	1 560,00	
6257	Réceptions	1 000,00	500,00	
6261	Frais d'affranchissement	11 000,00	10 000,00	
6262	Frais de télécommunications	14 500,00	26 270,00	
627	Services bancaires et assimilés	100,00	60,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	2 200,00	2 350,00	
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux...)	22 150,00	150,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 000,00	400,00	
62878	A d'autres organismes	7 300,00	7 300,00	
6288	Autres services extérieurs	50,00	150,00	
63512	Taxes foncières	26 000,00	26 000,00	
012	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 734 000,00</b>	<b>1 832 726,00</b>	
6318	Autre personnel extérieur	11 450,00	26 000,00	
6331	Versement de transport	19 029,00	20 282,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 620,00	7 972,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	17 528,00	21 676,00	
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	2 854,00	368 021,00	
64111	Rémunération principale	866 295,00	664 530,00	
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	19 294,00	24 575,00	
64118	Autres indemnités	167 722,00	163 030,00	
64131	Rémunérations	123 014,00	107 260,00	

## VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
54138	Autres indemnités	4 891,00	10 320,00	
54168	Autres emplois d'insertion	4 665,00	1 000,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	173 405,00	150 495,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	268 191,00	199 920,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	5 392,00	5 130,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	28 029,00	35 000,00	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 166,00	2 000,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	9 864,00	15 000,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 473,00	10 400,00	
6488	Autres charges	118,00	115,00	
014	<b>Atténuations de produits</b>	<b>76 066,00</b>	<b>76 066,00</b>	
739221	FNGIR	66 066,00	66 066,00	
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	10 000,00	10 000,00	
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>463 667,06</b>	<b>474 375,06</b>	
6518	Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	7 000,00	13 776,00	
6531	Indemnités	96 000,00	99 870,00	
6533	Cotisations de retraite	7 000,00	7 000,00	
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	8 000,00	8 000,00	
6535	Formation	3 000,00	3 000,00	
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	1 000,00	
6542	Créances éteintes	100,00	100,00	
6558	Autres contributions obligatoires	5 000,00	5 060,00	
657362	CCAS	13 000,00	13 000,00	
657363	SPA	60 000,00	60 000,00	
65738	Autres organismes publics	63 067,06	63 067,06	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	145 000,00	157 000,00	
65888	Autres	55 500,00	43 500,00	
	<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>	<b>3 107 738,06</b>	<b>3 413 018,06</b>	
66	<b>Charges financières (b)</b>	<b>87 076,43</b>	<b>80 506,48</b>	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	89 832,95	83 589,45	
661121	Montant des ICNE de l'exercice	18 131,18	15 448,21	
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	-20 887,70	-18 131,18	
67	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>900,00</b>	<b>900,00</b>	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	300,00	300,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	600,00	600,00	
68	<b>Dotations aux amortissements et aux provisions (d)</b>		<b>2 409,00</b>	
6817	Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants		2 409,00	
022	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>		<b>0,00</b>	
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	<b>3 195 714,49</b>	<b>3 497 233,54</b>	
023	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>109 981,65</b>	<b>35 257,37</b>	
042	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>141 100,36</b>	<b>171 390,90</b>	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	141 100,36	171 390,90	
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>251 082,01</b>	<b>206 648,27</b>	
043	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>251 082,01</b>	<b>206 648,27</b>	
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>3 446 796,50</b>	<b>3 703 881,81</b>	

VILLE D'YVRE-L'EVEQUE - - Commune d'Yvrè L'Evêque	BP	2023
---	----	------

<b>VOTE DU BUDGET</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>

+	0,00
RESTES A REALISER 2022	0,00
+	0,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-	3 703 881,81
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 703 881,81

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
- Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

## VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges	5 000,00	5 000,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	5 000,00	5 000,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	198 000,00	270 000,00	
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	8 160,00	8 500,00	
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	102,00		
7066	Redevances et droits des services à caractère social	61 200,00	123 118,00	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	127 722,00	137 930,00	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouv	816,00	350,00	
73	Impôts et taxes	2 379 754,00	2 550 000,00	
73111	Impôts directs locaux	1 812 970,00	1 962 970,00	
73112	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	64 046,00	64 046,00	
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	66 428,00	66 428,00	
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	16 718,00	16 650,00	
73211	Attribution de compensation	20 000,00	20 000,00	
73212	Dotations de solidarité communautaire	178 592,00	180 906,00	
73223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	65 000,00	65 000,00	
7343	Taxe sur les pylônes électriques	64 000,00	64 000,00	
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	65 000,00	65 000,00	
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	27 000,00	29 000,00	
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi		16 000,00	
74	Dotations, subventions et participations	809 429,69	809 750,00	
7411	Dotations forfaitaire	353 760,00	324 000,00	
74121	Dotations de solidarité rurale 1ère fraction	62 500,00	62 500,00	
74127	Dotations nationales de péréquation	76 700,00	71 000,00	
744	FCTVA	14 636,69	20 000,00	
74718	Autres	69 383,00	101 270,00	
7472	Régions	1 500,00	0,00	
7478	Autres organismes	39 720,00	39 750,00	
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle ...	28 210,00	28 210,00	
74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	4 950,00	4 950,00	
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncier	158 070,00	158 070,00	
75	Autres produits de gestion courante	44 100,00	64 710,00	
752	Revenus des immeubles	26 000,00	36 610,00	
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	18 000,00	18 000,00	
7588	Autres produits divers de gestion courante	100,00	10 100,00	
	<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)</b>	<b>3 436 283,69</b>	<b>3 699 460,00</b>	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	10 000,00	1 500,00	
7788	Produits exceptionnels divers	10 000,00	1 500,00	
78	Reprises sur amortissements et provisions (d)		2 409,00	
7817	Reprises sur prov. pour dépréciation des actifs circulants		2 409,00	
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>	<b>3 446 283,69</b>	<b>3 703 369,00</b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	512,81	512,81	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	512,81	512,81	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>512,81</b>	<b>512,81</b>	
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)	<b>3 446 796,50</b>	<b>3 703 881,81</b>	



VILLE D'YVRE-L'ÉVÊQUE - - Commune d'Yvré L'Évêque	BP	2023
---	----	------

<b>VOTE DU BUDGET</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>

+		
RESTES A REALISER 2022	0,00	
+		
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00	
-		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 703 881,81	

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
- Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

<b>VOTE DU BUDGET</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	118 200,00	47 306,95	
2031	Frais d'études	90 000,00	30 000,00	
2051	Concessions et droits similaires	28 200,00	17 306,95	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	314 845,00	144 270,00	
2135	Installat* générales, agencements, aménagements des construct*	36 800,00	0,00	
2151	Réseaux de voirie	20 000,00	53 000,00	
2152	Installations de voirie		0,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	11 200,00	5 500,00	
2182	Matériel de transport		0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	23 395,00	7 300,00	
2184	Mobilier		11 600,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	223 450,00	66 870,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	157 233,01	1 890 000,00	
2313	Constructions	157 233,01	1 890 000,00	
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>590 278,01</b>	<b>2 081 576,95</b>	
16	Emprunts et dettes assimilées	215 065,21	220 975,02	
1641	Emprunts en euros	215 065,21	220 975,02	
020	Dépenses imprévues ( Investissement )		29 933,19	
020	Dépenses imprévues ( Investissement )		29 933,19	
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>215 065,21</b>	<b>250 908,21</b>	
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>805 343,22</b>	<b>2 332 485,16</b>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	512,81	512,81	
	Reprises sur autofinancement antérieur	512,81	512,81	
13012	Régions	50,00	50,00	
13013	Départements	450,81	450,81	
041	Opérations patrimoniales		0,00	
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>	<b>512,81</b>	<b>512,81</b>	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	<b>805 856,03</b>	<b>2 332 997,97</b>	

<b>RESTES A REALISER 2022</b>	<b>0,00</b>
	+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
	-
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 332 997,97</b>

## VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 136)	479 800,00	528 400,00	
1311	Etat et établissements nationaux		17 500,00	
1312	Régions	10 800,00	0,00	
13151	GFP de rattachement		40 000,00	
1318	Autres		0,00	
1321	Etat et établissements nationaux	469 000,00	0,00	
1322	Régions		45 300,00	
1323	Départements		90 600,00	
13251	GFP de rattachement		0,00	
1327	Budget communautaire et fonds structurels		305 000,00	
1328	Autres		30 000,00	
1337	Dotations de soutien à l'investissement local		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>479 800,00</b>	<b>528 400,00</b>	
10	Dotations, fonds divers et réserves	74 974,02	40 000,00	
10222	F.C.T.V.A.	74 974,02	40 000,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>74 974,02</b>	<b>40 000,00</b>	
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>554 774,02</b>	<b>568 400,00</b>	
021	Virement de la section de fonctionnement	109 981,65	35 257,37	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	141 100,36	171 390,90	
28031	Amortissements des frais d'études	3 570,00	10 623,30	
2804131	Départements - Biens mobiliers, matériel et études	1 733,33	1 733,38	
2804171	Autres EPL - Biens mobiliers, matériel et études	4 200,00	4 200,00	
28051	Concessions et droits similaires	12 523,16	3 652,92	
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	1 047,72	1 047,72	
281316	Equipements du cimetière	480,00	480,00	
281318	Autres bâtiments publics	612,00	612,00	
28135	Installat* générales, agencements, aménagement des construct*		670,00	
28151	Réseaux de voirie	1 704,40	3 507,38	
28152	Installations de voirie		463,74	
281533	Réseaux câblés	2 876,00	2 876,00	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	11 071,00	13 280,56	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	1 408,00	1 408,00	
28182	Matériel de transport	34 420,98	35 742,82	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	14 489,52	21 400,18	
28184	Mobilier	2 724,24	2 814,54	
28188	Autres immobilisations corporelles	46 403,41	66 110,36	
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>251 082,01</b>	<b>206 648,27</b>	
041	Opérations patrimoniales		0,00	
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>	<b>251 082,01</b>	<b>206 648,27</b>	
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)	<b>805 856,03</b>	<b>775 048,27</b>	

VILLE D'YVRE-L'EVEQUE - - Commune d'Yvré L'Evêque		BP	2023
<b>VOTE DU BUDGET</b>			
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>			
+			
RESTES A REALISER 2022			0,00
+			
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			1 557 949,70
-			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 332 997,97

*Cette délibération ne fait l'objet d'aucune observation.*

**Au vu de ces éléments, le conseil municipal adopte le Budget Primitif 2023 de la commune.**

**VOTES :**

**VOTANTS : 26**

**POUR : 20**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6**

**Mickaël JUIGNE**

**Marie CHEVALIER**

**Sylvie LAUTRU**

**Louis MASSARD**

**Jérôme DELISLE**

**Philippe PAUMIER**

➤ **22-089: BUDGET PRIMITIF LOCAUX COMMERCIAUX 2023**  
**Rapporteur : Madame le Maire, Fanny PIRA**

Le Budget Primitif des Locaux Commerciaux emporte habituellement peu de variations, reposant principalement sur des recettes liées aux loyers encaissés et des dépenses liées aux remboursements d'emprunt et travaux d'entretien courant.

Le BP 2023 intègre pour la première fois un scénario de cession d'une case commerciale, en raison de l'intention formulée par le BISTROZ d'acquérir la case commerciale A qu'il occupe depuis 2019.

Dans ce cadre, le BP 2023 a été élaboré dans l'hypothèse d'une cession de cette case commerciale au 1<sup>er</sup> avril 2023.

Le prix de vente estimé s'élève à ce stade à 259 546,46 euros déduction faite des loyers déjà versés, d'une part, et de la réévaluation du prix de cession de l'indice des locaux commerciaux du 2<sup>ème</sup> trimestre 2022 (dernier indice connu à ce jour – susceptible de variation à la date de la cession).

Les loyers du BISTROZ sont ainsi calculés jusqu'au mois de mars 2023, soit pour un montant de 2.952,80 euros.

Au vu de ces éléments, la commune prévoit de rembourser intégralement l'emprunt souscrit pour ce projet. Le capital restant dû s'établit à 198 294 euros. L'indemnité de remboursement anticipée s'élèvera à environ 477 euros.

Le montant de la vente dépassant le montant du remboursement du capital de l'emprunt, le solde de cette somme sera affecté pour d'éventuels travaux futurs.

En revanche, à ce stade, le BP 2023 ne prend pas en compte les coûts de la mise en place d'une copropriété regroupant la commune et le BISTROZ. Ces éléments seront affinés lors du vote du Budget Supplémentaire 2023 en avril prochain.

*PV du Conseil Municipal du 13 décembre 2022 - Rédaction du 14/12/2022*

Section de fonctionnement					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
N° Compte	Libellé	Dépenses	N° Compte	Libellé	Recettes
023	Virement à la section d'investissement	13 883,63 €	74741	Commune	63 067,06 €
002	Résultat de fonctionnement reporté		752	Loyers	23 137,02 €
022	Dépenses imprévues	1 188,00 €	7588	Autres produits divers de gestion courante	
60611	Eau et assainissement	10 000,00 €			
60612	Energie et électricité	10 000,00 €			
60628	Autres fournitures non stockées	10 000,00 €			
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00 €			
615221	Entretien et réparation bâtiment	20 812,00 €			
63512	Taxes foncières	8 000,00 €			
6558	Autres contributions CENOVIA Taxe d'aménagement	- €			
6615	Ligne de trésorerie	- €			
66111	Intérêts des emprunts	2 933,35 €			
661122	ICNE	- 1 092,90 €			
6681	Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt	480,00 €			
6811	Amortissement	- €			
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>86 204,08 €</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>86 204,08 €</b>

Section d'investissement									
Dépenses d'investissement (Montant HT)					Recettes d'investissement				
N° Compte	Libellé	Dépenses nouvelles	RAR	Total dépenses	N° Compte	Libellé	Recettes Nouvelles	RAR	Total recettes
205	Droits et licences			- €	1641	Emprunt	0		- €
1641	Remboursement d'emprunt	9 661,26 €		9 661,26 €	021	Virement de la section de fonctionnement	13 883,63 €		13 883,63 €
166	Refinancement de dette	197 469,41 €		197 469,41 €		Subvention Etat (DETR)	0,00 €		0,00 €
2313	Constructions	66 317,42 €	- €	66 317,42 €	1321	Subvention Région	0,00 €		0,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			- €	1322	Amortissement	0,00 €		0,00 €
				- €	2115	Terrains bâtis	259 564,46 €		259 564,46 €
				- €					
				- €					0,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>273 448,09 €</b>	<b>- €</b>	<b>273 448,09 €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>273 448,09 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>273 448,09 €</b>

Madame le Maire rappelle qu'il y a eu un débat en commission Finances sur les cases commerciales. Elle indique qu'il y a eu un manque de transparence de l'ancienne équipe municipale, en raison d'un acte sous seing privé signé par la commune et le BISTROZ détaillant les conditions de cession anticipée de la case commerciale. Cet acte n'a fait l'objet d'aucune délibération du conseil municipal, ni d'aucune décision municipale présentée en conseil municipal.

Madame le Maire précise que son équipe ne s'opposera pas à la vente, mais elle précise que, lorsque la cession de cette case commerciale sera soumise au conseil municipal, les conditions de cession indiquées dans l'acte sous seing privé seront nécessairement communiquées.

Philippe PAUMIER indique que l'opposition ne fera pas de commentaire sur ces éléments.

**Au vu de ces éléments, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2023 des locaux commerciaux.**

**VOTES :**

**VOTANTS : 26**

**POUR : 26**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

➤ **22-090 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2023**

**Rapporteur : Fanny PIRA**

Vu l'appel à projets DETR/DSIL lancé par la Préfecture de la Sarthe pour l'année 2023, Considérant l'éligibilité à la DETR de la commune d'Yvré l'Evêque,

Dans le cadre de sa politique de rénovation énergétique et de lutte contre le changement climatique, la commune d'Yvré l'Evêque a prévu de remplacer la chaudière de la médiathèque en 2023.

Au vu de l'audit énergétique réalisé en 2019, l'installation d'une chaudière à condensation permettra un gain de 38 % d'énergie primaire (voir synthèse en annexe).

Dans ce cas, ce projet est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) proposés par l'Etat.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention de 50 % auprès de l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL au titre de l'année 2023 pour ce projet dont le coût est estimé à 34.670 euros HT (soit 41.604 euros TTC).

Le plan de financement de cette opération est défini comme suit :

<b>DEPENSES (EN EUROS HT)</b>		<b>RECETTES (EN EUROS HT)</b>	
Travaux chaufferie	30.470 €	DETR/DSIL (50%)	17.355 €
Remplacement des pompes	4.200 €	Commune d'Yvré l'Evêque (50 %)	17.355 €
<b>TOTAL</b>	<b>34.670 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>34.670 €</b>

**Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

- autoriser Madame le Maire à déposer une demande au titre de la DETR/DSIL pour l'année 2023 pour un montant de 17.355 euros,
- attester de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- attester de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- attester de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

**VOTES :**

**VOTANTS : 26**

**POUR : 26**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**22-091: PROJET D'AMENAGEMENT DU BOULEVARD NATURE 2**  
**Rapporteur : Hakim ACHIBET**

Par courrier en date du 13 octobre 2022, la Préfecture de la Sarthe demande à notre commune d'émettre un avis le dossier de l'étude d'impact et la demande de déclaration d'utilité publique pour l'aménagement du Boulevard Nature 2.

Le projet de déclaration d'utilité publique a été adopté par le conseil communautaire de le Mans Métropole le 30 juin 2022.

L'étude d'impact a été soumise à l'avis de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) des Pays de la Loire qui a rendu un avis tacite sans observation au terme du délai réglementaire échu le 11 octobre 2022.

Pour la commune d'Yvré l'Evêque, le projet d'aménagement du Boulevard Nature 2 concerne les portions :

- Section 16 : Sargé-lès-le-Mans-Yvré l'Evêque La Douve,
- Section 17 : Yvré l'Evêque : route du rôti, La Jugannerie, rue de Parence,
- Section 18 : Yvré l'Evêque – rue de Parence,
- Section 19 : Yvré l'Evêque : du Pont de pierres à l'allée des Ormeaux,
- Section 20 : Yvré l'Evêque : bords de l'Huisne et les Arches (1/2),
- Section 21 : Yvré l'Evêque : bords de l'Huisne et les Arches (2-2) et Chemin du Gué Perré.

Vous trouverez ci-joint le courrier de la Préfecture, le dossier de déclaration d'utilité publique et l'étude d'impact environnemental.

*Hakim ACHIBET indique que les dépenses de cette phase 2 sont estimées à 6,290 millions d'euros, dont 4 millions d'euros. Les travaux démarrent en 2024.*

*Alain GUICHET demande si les 4 millions d'euros concernent la traversée de la RD 304 route de Paris.*

*Hakim ACHIBET précise que cette opération sera traitée en dehors du programme Boulevard Nature 2.*

**Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le dossier d'étude d'impact et la demande de déclaration d'utilité publique pour l'aménagement du Boulevard Nature 2.**

**VOTES :**

**VOTANTS : 26**

**POUR : 26**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**22-092: TARIFS SAISON CULTURELLE**

Rapporteur : Fanny PIRA

Vu l'avis de la commission Culture du 1<sup>er</sup> décembre 2022,

Il est proposé de modifier comme suit les tarifs de la saison culturelle et de la buvette pour les spectacles en vue de la saison 2023/2024 :

Prix cession	Tarif actuel normal actuel	Tarif actuel réduit actuel	Tarif proposé normal proposé	Tarif proposé réduit proposé
Moins de 1000€	5,00 €	3,50 €	6,00 €	4,00 €
Entre 1000 et 1800€	5,00 €	3,50 €	8,00 €	6,00 €
Plus de 1800€	5,00 €	3,50 €	10,00 €	8,00 €
Spectacle jeune public	5,00 €	3,50 €	6,00 €	4,00 €
Séances scolaires (école yvréenne)	4,00 €	Accompagnateur gratuit	4,00 €	Accompagnateur gratuit
Séances scolaires (écoles extérieures)	4,00 €	Accompagnateur gratuit	6,00 €	Accompagnateur gratuit

Buvette	Tarif actuel	Tarif voté
Bière bio	2,50 €	3,00 €
Bière/Vin/Cidre	2,00 €	2,00 €
Soda/Jus de fruits/Perrier	1,50 €	2,00 €
Café/Thé	1,00 €	1,00 €
Bouteille d'eau	0,50 €	0,50 €

*Fanny PIRA précise que les tarifs « très bas » pratiqués ne vont pas forcément venir des spectateurs.*



*Cette délibération ne fait l'objet d'aucune autre observation.*

**Le conseil municipal décide d'adopter les tarifs ci-dessus applicables pour la saison culturelle 2023/2024.**

**VOTES :**

**VOTANTS : 26**

**POUR : 26**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**22-093 : SUBVENTION AAPPMA L'EPINOCHÉ YVRE-CHANGÉ**

**Rapporteur : Alain GIBERGUES**

Vu le BP 2022,

Il est proposé d'attribuer une subvention de 335 euros à l'AAPPMA L'Épinoche Yvré-Changé, qui assure l'entretien des rives destinées à la pêche.

Cette subvention n'avait pas été inscrite à la liste des subventions initialement proposées pour l'année 2022.

**Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 335 euros à l'AAPPMA L'Épinoche Yvré-Changé au titre de l'exercice 2022.**

*Jean-Philippe GUYON demande la raison de la baisse de la subvention (passage de 650 à 335 euros entre l'ordre du jour envoyé et le rapport remis sur table.*

*Alain GIBERGUES indique que cette subvention ne concerne que l'entretien des rives et non une subvention de fonctionnement classique.*

*Mickaël JUIGNE confirme que cette subvention avait été sortie du tableau des subventions versées aux associations en 2022, en raison du nouveau fonctionnement de l'association, qui ne demande plus qu'une subvention liée à l'entretien des rives.*

**VOTES :**

**POUR : 26**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**22-094 : CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE**

**Rapporteur : Madame le Maire**

Dans le cadre du BP 2023, la commune d'Yvré l'Évêque a inscrit plusieurs projets d'investissements importants tels que la réfection de la toiture de l'école Champ Manon, la déconstruction/dépollution de l'ancien site industriel GFL ou la réhabilitation des vestiaires du complexe sportif.

Ces projets peuvent être pour partie portés par le Directeur des services techniques, mais il est nécessaire qu'il bénéficie d'un appui technique et administratif pour les mener à bien.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de créer un poste de technicien territorial en contrat à durée déterminée à temps complet pour un an au titre de l'accroissement temporaire d'activité.

Ce technicien se verrait confier une partie des projets inscrits au budget d'investissement 2023, en lien avec le Directeur des Services techniques et le Directeur général des Services.

Une mission relative à l'optimisation de la gestion des consommations d'énergie lui sera également confiée, dans un contexte de forte hausse des prix.

Mickaël JUIGNE demande à combien s'élève le coût de la rémunération du technicien.

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'un agent de catégorie B et qu'elle a été intégrée dans le chapitre 012 (charges de personnel) du BP 2023 voté ce jour.

**Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la création de ce poste de technicien territorial à temps complet en contrat à durée déterminée pour une durée d'un an.**

**VOTES :**

**POUR : 26**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**22-095 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur : Madame le Maire**

Dans le cadre de la reprise en régie de l'entretien des locaux de la mairie et des salles municipales (assuré jusqu'en 2021 par un prestataire privé), la commune a recruté en contrat à durée déterminé un adjoint technique territorial jusqu'au 31 décembre 2022, à hauteur de 13h30 hebdomadaire.

Au vu de la qualité du travail effectué, il est envisagé de nommer cet agent en qualité de stagiaire de la fonction publique territoriale pendant un an, avant une éventuelle titularisation.

Afin de permettre la nomination de cet agent, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Poste actuel	Nouveau poste	Observation
1 poste d'adjoint technique territorial (CE adjoints techniques territoriaux) à 17h30	1 poste d'adjoint technique territorial (CE adjoints techniques territoriaux) à 13h30	Le poste à 17h30 est un ancien poste vacant. Le besoin de recrutement pour l'entretien des locaux est à ce jour fixé à 13h30.

*Cette délibération ne fait l'objet d'aucune observation.*

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs décrite dans le tableau ci-dessus.**

**VOTES :**

**POUR : 26**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**22-096 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS**

**Rapporteur : Hakim ACHIBET**

Comme chaque année, le Mans Métropole élabore un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets. Le rapport de l'exercice 2021 est joint en annexe à la présente note de synthèse.

Il détaille notamment les éléments suivants :

- présentation du service,
- indicateurs techniques de collecte et de traitement des déchets,
- indicateurs financiers,
- moyens humains,
- perspectives 2022.

Les événements marquants pour l'année 2021 ont été les suivants :

- Choix de l'AMO pour la nouvelle déchetterie/recyclerie au Mans, en remplacement de la déchetterie de La Chauvinière.
- Poursuite de l'étude d'optimisation du service public de collecte des déchets.
- Poursuite de la fourniture de bacs roulants pour les ordures ménagères auprès des usagers du territoire communautaire avec notamment tout le parc de Le Mans Métropole Habitat.
- Lancement du marché pour effectuer la collecte hippomobile des emballages/papiers en porte-à-porte dans la Cité Plantagenêt.
- Bilan de la convention avec Citeo pour améliorer les performances de collecte sélective.
- Test d'une BOM à Hydrogène.

Le tableau ci-joint retrace en synthèse des principaux indicateurs techniques :

	TONNAGES et PERFORMANCES		Evolution (en kg/an/hab.)
	2020	2021	
Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	52 014 253 kg/an/hab.	52 484 255 kg/an/hab.	+ 0.8 %
Collectes sélectives des emballages ménagers, papiers et cartons industriels	17 287 84 kg/an/hab.	17 467 85 kg/an/hab.	+ 1.2 %
Déchetteries (hors gravats)	18 411 90 kg/an/hab.	21 606 105 kg/an/hab.	+ 16.7 %
Autres collectes *	6 664 32 kg/an/hab.	8 403 41 kg/an/hab.	+ 28.1 %
<b>TOTAL Déchets Ménagers et assimilés (DMA)</b>	94 376 460 kg/an/hab.	99 960 486 kg/an/hab.	+ 5.7 %

*Cette délibération ne fait l'objet d'aucune observation.*

**Le conseil municipal prend acte de cette information (pas de vote).**

### Questions orales ayant trait aux affaires de la commune

*Nadine JOLU remercie les bénévoles qui ont aidé pour la Banque alimentaire. Cette année, 1.897 kg de denrées ont été récoltées (un peu moins que l'an dernier).*

*Madame le Maire indique qu'un courrier va être envoyé à Le Mans Métropole pour les horaires d'extinction en semaine de l'éclairage publique. 70 % des votants ont exprimé un souhait d'extinction à 22 heures.*

*Le secteur du Polucan sera traité comme le reste de la commune, à l'exception du rond-point, qui restera éclairé pour des questions de sécurité.*

*Madame le Maire informe le conseil municipal que la ligne 25 de la SETRAM sera modifiée à la suite de l'entrée de la commune de Fatines dans le Mans Métropole. Le bus n'entrera plus dans le centre-ville d'Yvré l'Evêque : En général, cette ligne est peu fréquentée (environ 1 personne par trajet).*

*Madame le Maire informe le conseil municipal de l'organisation des commémorations d'Auvours.*

*Madame le Maire indique qu'une réunion publique sera organisée le 6 mars 2023 à 18 heures sur le thème de la démographie médicale.*

*Madame le Maire indique que le séjour a été « rempli » en deux jours, avec des familles de première inscription au séjour neige.*

*Madame LAUTRU demande si un médecin remplacera le Dr PATILLON.*

*Madame le Maire indique qu'à ce jour aucun nouveau médecin n'a prévu de s'installer. Ce sujet pourra faire l'objet d'échanges lors de la réunion publique du 6 mars prochain.*

*Mickaël JUIGNE indique que la SETRAM et les transports ALEOP ne seront pas en service le mercredi 14 décembre 2022 en raison des intempéries (alerte verglas/neige).*

*Madame le Maire informe le conseil municipal de plusieurs dates pour l'agenda de janvier 2023 :*

- prochain conseil : 17 janvier à 20h30*
- Vœux à la population : 20 janvier à 19h00*
- Vœux au personnel : 26 janvier à 18h00.*